

Aux médias

Lausanne, le 1 avril 2020

**Communiqué de presse :
La prime fromagère doit être versée directement aux producteurs !**

Dans sa consultation du train d'ordonnances agricole 2020, l'OFAG propose de verser la prime de transformation fromagère et la prime de non-ensilage directement aux producteurs de lait à partir de janvier 2022.

En effet, il semblerait qu'actuellement une partie importante de cette prime, qui représente au total 293 millions de francs par an, n'arrive pas chez le producteur comme c'est prévu selon la loi (*art. 6 let.b de l'Ordonnance sur le Soutien du prix du Lait (OSL) et art. 38 de la loi fédérale sur l'agriculture (Lagr)*). Selon une analyse de la Recherche Agronomique Suisse*, entre 60 et 100 millions de francs par an ne reviendrait pas aux producteurs.

L'objectif de cette prime était de stabiliser le prix du lait industriel après la libéralisation du marché fromager (juin 2007). Elle doit être versée pour une transformation fromagère de haute valeur ajoutée du segment A dont le prix indicatif est actuellement à 71cts/kg. De nombreuses fromageries artisanales transmettent cette prime correctement aux producteurs. Par contre, certains grands acheteurs et transformateurs contournent cet objectif par une application opaque de la segmentation, ce qui empêche les producteurs de savoir exactement quel est le prix réel de leur lait.

Cette situation a été tolérée par l'OFAG durant des années. Malgré l'existence d'une protection douanière cruciale pour le secteur, le prix du lait industriel a dégringolé avec un prix du lait payé au producteur d'environ 57 cts/kg. Du lait B avec un prix moyen de 45cts/kg. Une fois déduite la prime de transformation fromagère, les transformateurs payent réellement le prix du lait aux alentours de 30 cts ! Cela explique que des milliers de tonnes de fromages sont exportées en dessous de Fr 3/kg.

La Fédération des Producteurs Suisse de Lait (FPSL) a fait savoir dans un communiqué de presse du 27 mars qu'elle rejette ce changement de système. En effet, la FPSL craint une pression supplémentaire sur les prix du lait et notamment sur le prix du lait de centrale, ce qu'indique le rapport explicatif de l'ordonnance : *"Une baisse du prix du lait destiné à la fabrication de fromage pourrait en particulier conduire les négociants actifs comme exportateurs à faire pression sur le prix des fromages, ce qui se répercuterait négativement sur le prix du lait en Suisse. Le prix*

du lait d'industrie pourrait aussi être affecté par une diminution du prix du lait transformé en fromage."

Certes, il est probable que l'industrie laitière cherche à baisser le prix du lait par un truchement sur les segments, comme elle le fait déjà. Mais nous rappelons à la FPSL que son rôle est de défendre l'intérêt des producteurs de lait et de faire en sorte que cette pression sur les prix n'ait pas lieu !

De plus, le rapport indique également que « *le versement direct des suppléments aux producteurs améliore la transparence du prix du lait.* »

Uniterre se bat depuis des années pour que le versement de cette prime fromagère se fasse directement aux producteurs, en parfaite application de l'ordonnance sur le soutien du prix du lait (OSL Art. 6b) ! Nous maintenons cette position et soutenons la proposition de la consultation du train d'ordonnances agricoles 2020.

Contact presse :

Berthe Darras, 079 904 63 74 (F)

** Analyse de l'impact sur le marché laitier du supplément pour le lait transformé en fromage, Listorti G., Tonini A., Recherche Agronomique Suisse 5(5), 212-215, 2014*

Le texte est valable en langage épïcène.